

de 10 arpents de largeur sur 40 de profondeur, au sieur de Vitré, le 24 septembre 1683 ; l'augmentation de la même largeur, et complétant la profondeur de la totalité, qui est de six lieues, fut accordée le 18 juin 1749, à Claude-Antoine de Bermen ; c'est-à-présent la propriété de Féréol Roy, Ecuier. Ces deux fiefs ont à peu près le même sol que la seigneurie de Lauzon, et ils sont dans un état avancé de culture, les deux tiers de la totalité étant en labour ; les établissements les plus florissants sont près du St-Laurent et de chaque côté de la rivière Boyer. Le bois de construction y est varié, mais celui d'une qualité inférieure domine. Ces deux fiefs sont bien arrosés par la rivière Boyer, et par quelques courants d'eau inférieur ; la première fait marcher un moulin à grain dans la Martinière.

“Vincennes (la seigneurie de), dans le comté d'Hertford, a Mont-à-peine au sud-ouest, Beaumont au nord-ouest, le St-Laurent en front, et Livaudière sur le derrière ; elle a 70 arpents de front sur une lieue de profondeur ; elle fut accordée le 3 novembre 1672 au sieur Bisot ; le propriétaire actuel est Féréol Roy, Ecuier. Le terrain de cette concession est assez élevé vers la rivière, et dans les parties les plus hautes il offre une terre légère et sablonneuse ; dans les autres endroits on trouve principalement une bonne terre noire sur un fond de roc ; la plus grande portion de cette concession est dans un très bon état de culture, et produit de belles récoltes de grain, etc. Le bois de construction y a été fort réduit, ce qui en reste est d'une qualité assez indifférente. Plusieurs petits courants d'eau, qui tombent dans le St-Laurent, l'arrosent assez médiocrement ; l'un desquels fait marcher un moulin à grain situé dans un crique sur les bords élevés